



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 2.0

Date de révision 5 juillet 2021

Date d'impression 5 juillet 2021

## Citric acid monohydrate

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit      Citric acid monohydrate

Code Produit      1114

Société      EUROMEDEX  
24, rue des Tuilleries BP 684  
67460 SOUFFELWEYERSHEIM  
Tél : 03 88 18 07 22 Fax : 03 88 18 07 25  
e.mail : [research@euromedex.com](mailto:research@euromedex.com) Internet : [www.euromedex.com](http://www.euromedex.com)

Numéro d'Appel d'Urgence      I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 [EU-GHS/CLP]

Irritation oculaire (Catégorie 2) – H319

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant pour les yeux.

Contenu d'étiquette

Pictogramme



Attention

Mention d'avertissement

Rapport(s) de risque

H319

Provoque une sévère irritation des yeux

Mesure(s) de prévention

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Autres dangers - aucun(e)

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom : Citric acid monohydrate

Synonymes :

Formule : C<sub>6</sub>H<sub>8</sub>O<sub>7</sub>·H<sub>2</sub>O

Poids Moléculaire : 210.14 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Classification	Concentration
5949-29-1	201-069-1		Eye Irrit. 2; H319	<=100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

### 4. PREMIERS SECOURS



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 2.0

Date de révision 5 juillet 2021

Date d'impression 5 juillet 2021

## Citric acid monohydrate

### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

### En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

### En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière.

Éviter l'inhalation de la poussière.

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précaution pour garantir la sécurité de la manipulation

Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### Conditions de stockage sûres

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 2.0

Date de révision 5 juillet 2021

Date d'impression 5 juillet 2021

## Citric acid monohydrate

avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

### Protection des mains

Manipuler avec des gants.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

### Protection des yeux

Protection faciale et lunettes de sécurité

### Protection de la peau et du corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

### Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

### Aspect

Forme : Solide, Poudre cristallisée

Couleur : Blanc

### Données de sécurité

pH : 1,85 à 50 g/l à 25 °C

Point de fusion : 135 – 150 °C

Point d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : 173.9 °C

Température d'inflammation : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Température de décomposition : >170 °C

Hydro solubilité : Soluble – 600g/l

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

### Réactivité

Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage (température ambiante).

### Conditions à éviter

Donnée non disponible

### Matières à éviter

Metaux, Oxydants, Bases, Agents réducteurs, Nitrates

### Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx)

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### Toxicité aiguë



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 2.0

Date de révision 5 juillet 2021

Date d'impression 5 juillet 2021

## Citric acid monohydrate

DL50 Oral(e) - Souris - 5.400 mg/kg

DL50 Oral(e) - Rat - 11.700 mg/kg

A forte dose : Irritation des muqueuses, Douleur, Vomissements avec du sang

Conséquences possibles : Irritations des voies respiratoires.

DL50 Dermale - Rat - > 2.000 mg/kg

DL50 Intrapéritonéal - rat - 375 mg/kg

### Corrosion/irritation cutanée

Peau – Lapin - Pas d'irritation de la peau - 4 h

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - lapin - Irritant pour les yeux.

### Sensibilisation du système respiratoire ou de la peau

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des réactions allergiques chez les individus sensibles.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Négatif

### Cancérogénicité

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

### Danger par aspiration

Donnée non disponible

### Effets potentiels sur la santé

**Inhalation :** Peut irriter le système respiratoire.

**Yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

### Signes et Symptômes d'une Exposition

Vomissements, Diarrhée, altération de l'émail dentaire, Dermatite

### Information supplémentaire

RTECS: GE7810000

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 - Leuciscus idus(Ide) - 440 - 760 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :

EC5 - E. sulcatum - 485 mg/l - 72 h

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - env. 120 mg/l - 72 h

Toxicité pour les algues : IC5 - M. aeruginosa - 80 mg/l - 8 jr

Toxicité pour les bactéries : EC5 - Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida) - > 10.000 mg/l - 16 h

### Persistante et dégradabilité

Facilement éliminé de l'eau

### Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible



### Attention

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 2.0

Date de révision 5 juillet 2021

Date d'impression 5 juillet 2021

## Citric acid monohydrate

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

### Autres effets nocifs

Donnée non disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Produit

Se conformer aux réglementations fédérales de l'état et locales sur l'environnement.

Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

### Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Numéro ONU

Non enregistré

### Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Not dangerous goods

IATA: Not dangerous goods

### Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

### Groupe d'emballage

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

### Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

### Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## 16. AUTRES DONNÉES

Eye Irrit. Irritation oculaire

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Euromedex ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.